

Bruxelles, 31 mai 2018

Nouvelle convention collective de travail pour KBC en Belgique

- **Un horaire de travail flexible, uniforme et simplifié à partir du 1er janvier 2019, qui répond au mieux à l'évolution des attentes des clients et offre aux employés la possibilité de répondre à leurs besoins personnels autant que possible.**
- **Prolongation de la garantie d'emploi pour les salariés belges jusqu'au 31/12/2019.**

KBC et LBC-NVK ont signé aujourd'hui un accord sur une nouvelle convention collective de travail à deux volets pour les entités belges de KBC¹. Un volet tient compte de l'évolution des attentes des clients et de la vision modifiée de la société en matière de travail flexible, tandis que l'autre s'appuie sur la tradition KBC de garantie d'emploi.

Les opérations commerciales et l'organisation interne de KBC sont étroitement liées à l'évolution rapide des attentes des clients. Ainsi, KBC Live offre un service facilement accessible à des heures qui conviennent au client. En même temps, KBC veut répondre à l'évolution des attentes de ses employés en termes de flexibilité du travail et leur donner une juste compensation pour les heures de travail prestées pendant les heures difficiles.

Dans un souci de simplicité et de transparence, KBC introduit un régime uniforme de temps de travail et de rémunération dans ses entités belges. Ce régime doit mettre fin à la diversité actuelle des régimes de temps de travail, qui a créé une complexité administrative inutile. Le nouveau système s'appuie sur les accords conclus dans le passé pour KBC Live et crée un cadre dans lequel - en consultation avec les interlocuteurs sociaux - les horaires de travail peuvent être adaptés de manière plus flexible si nécessaire. L'uniformité accroîtra aussi la mobilité interne, en permettant aux employés de changer plus facilement de fonction ou de travailler en équipes multidisciplinaires. En outre, le nouveau système d'horaires flexibles et les nombreuses possibilités de télétravail existantes offrent aux employés une grande flexibilité supplémentaire pour organiser leur propre travail.

Ce pas en avant en matière de flexibilité est important pour la position concurrentielle de KBC et fournit une base pour étendre la garantie d'emploi existante. KBC garantit qu'il n'y aura pas de licenciements collectifs ou individuels, pour des raisons de restructuration ou organisationnelles, économiques ou techniques avant fin 2019. KBC investit aussi massivement dans des mesures appropriées (telles que la formation, l'éducation permanente et l'accompagnement en cas de réorientation professionnelle par un centre d'emploi interne) afin de motiver les employés et de leur fournir les outils nécessaires pour poursuivre activement leur carrière aussi longtemps que possible. KBC maintient aussi également les possibilités de crédit-temps existantes et continuera d'investir dans le programme Minerva² pour ceux qui souhaitent réorienter leur fin de carrière.

¹ Ces entités de KBC sont KBC Groupe, KBC Bank, KBC Assurances, KBC Asset Management, KBC Autolease et KBC Credit Investments. KBC a sa propre politique sociale.

² KBC a lancé son plan Minerva à la mi-2014. Ce plan invite les employés plus âgés de KBC à utiliser cinq cheminements de carrière pour réfléchir à la façon dont ils veulent accomplir les 10 à 12 dernières années (de leur carrière). Plus de 80% optent pour la

"Le défi majeur dans le secteur financier est de répondre rapidement à l'évolution des attentes des clients et des développements technologiques, tout en facilitant la transition dans le domaine des ressources humaines. Ces nouvelles ententes confirment notre engagement à relever ces défis le plus pleinement possible avec les employés qui ont également contribué au succès actuel de KBC. Cela se fait sur la base d'une politique RH qui met l'accent sur le recrutements centré sur de nouvelles compétences, combiné à des investissements dans l'épanouissement personnel et l'apprentissage continu pour les employés actuels. Les membres de notre personnel disposent des outils nécessaires pour assumer la responsabilité de leur caractère multifonctionnel et du déroulement de leur carrière future. Les facilitateurs internes reçoivent un soutien intensif à la réintégration par l'intermédiaire d'un centre d'emploi interne. KBC veut contribuer de cette manière à ce que les membres de son personnel puissent continuer à travailler autant que possible jusqu'à l'âge de la retraite." précise **Anette Böhm, directeur-général Corporate HR.**

Dirk Debackere, porte-parole du groupe LBC-NVK, commente l'accord : "En entrant dans cette convention collective de travail, LBC-NVK fait consciemment un choix positif dans l'intérêt des salariés. Il serait totalement irresponsable - à un moment où l'emploi est soumis à de fortes pressions, tant en termes de contenu que de quantité, en raison de la numérisation, de la réglementation et de la concurrence croissante - de plonger les salariés dans une incertitude totale. C'est pourquoi la LBC-NVK veut résolument aller de l'avant avec cet accord qui se distingue une fois de plus sur le plan qualitatif dans le secteur."

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe
Tel +32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Dirk Debackere, porte-parole pour LBC-NVK
Tel 32 475 66 86 04 - E-mail: Dirk.debackere@kbc.be

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur [le site](#).
